

FORMATION - PERFECTIONNEMENT MARCHES PUBLICS

TEXTES REGLEMENTAIRES APPLICABLES

SEUILS ET PROCEDURES

OBLIGATIONS DE L'ACHETEUR

OBLIGATIONS DE L'O.E.

LA COMMANDE PUBLIQUE

Les marchés publics, régis par le code de la commande publique, sont des procédures formalisées très cadrées mélangeant l'aspect administratif, technique et juridique d'une opération. Connaître le cadre et les subtilités liés à ce type de contrat vous assurera une meilleure compétitivité.



PUBLIC CONCERNE

Chef d'entreprise, conducteur d'opération, chef de chantier, reconversion professionnelle.



PRE-REQUIS

Avoir des notions de marchés publics



DUREE DE LA FORMATION

Un à deux jours, suivant le besoin.



CONTENU

Programme de formation sur mesure.

CODE FORMATION : MP-2



COÛT : suivant devis